



Demande d'autorisation d'intervenir sur voirie départementale en et hors agglomération

Les demandes établies sont à déposer deux mois à l'avance au service routes et bâtiments de l'agence départementale (1). En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la demande à l'agence, l'autorisation est réputée refusée. La demande ne pourra être traitée que sur présentation d'un dossier complet.

(Autorisation de travaux 1 mois avant travaux ; Permission de voirie 2 mois avant travaux)

Code de la voirie routière L113-2; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 et L2215-5

Le règlement de la voirie départementale approuvé par la Commission Permanente le 19 novembre 2012 est disponible : <http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute>

☐ Première demande Renouvellement Le cas échéant, indiquez le N° Permis de Construire correspondant :

Le demandeur : Particulier Maître d'œuvre Entreprise ☐
Concessionnaire/Exploitant de réseau ☐ Maître d'ouvrage

Nom : Prénom :
Société/Raison sociale : Représentée par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Téléphone :
Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse : Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité : Téléphone :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : **Route départementale D** ☐ Hors agglomération ☐ En agglomération
Point de repère (PR) routier de début : + Point de repère (PR) routier de fin : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie / lieu-dit :
Code postal : Commune :
Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Concessionnaires : Les travaux sont inscrits au calendrier de coordination des travaux sur routes départementales :

Oui Non Année :

Carte Arcgis du réseau routier départemental du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

<http://cg35.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1b27973e5ffe416a8793ef94837c8b55>

Nature de la demande

.....
.....
.....

Alignement	Pose de clôtures A l'alignement	Pose de portail (portillon) En retrait de l'alignement mètres	Plantations	Autre :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : N° Commune :				

Stationnement ou dépôt	Demande initiale	Prolongation		
Matériaux	Echafaudage	Benne	Grue	Camion déménagement
Autre :				

☐ Accès	Pour parcelle agricole non bâtie Avec franchissement de fossé : Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Sans franchissement de fossé :	Pour parcelle constructible Diamètre de la buse millimètres Nature de la buse (type de matériaux) : Diamètre de l'aménagement mètres	Elargissement d'accès de la saillie mètres Parcelle(s) : N°
---------------------------------------	--	---	---

Eau - Assainissement	Eau potable	Eaux usées	☐ Eaux pluviales
Création	Renouvellement	Suppression	☐ Intervention sur le réseau existant (*)

Télécommunications	Aérien	Souterrain	☐ Intervention sur le réseau existant (*)
Création	Renouvellement	Suppression	

Electricité	Aérien	Souterrain	N° d'affaire :
Création	Renouvellement	Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)

(*) Uniquement réparation et entretien sans modification de linéaire de réseau

Gaz	☐ Création	Pipelines Renouvellement	Ouvrages Suppression	N° d'affaire : ☐ Intervention sur le réseau existant (*)
Hydrocarbures	Pipelines Création	Ouvrages Renouvellement	Station service Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)
Autres :	Création	Renouvellement	Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)
Saillies ou surplomb	Largeur : de la voie mètres des trottoirs mètres Balcon mètres Auvents, marquises mètres Lanternes, enseignes, attributs mètres de la saillie mètres hauteur sous saillie mètres Bannes (stores) mètres Marches et saillies au sol mètres Autres mètres			
Rejet	Eaux usées traitées Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) :	Eaux pluviales Commune :	Assainissement non collectif	

En cas de travaux en limite du domaine public routier, une demande complémentaire d'arrêté d'alignement doit être déposée auprès de l'agence départementale concernée.

Travaux sur réseaux (électricité, eau, pétrole, gaz, télécommunication) sur route départementale			
	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs	Aérien
Tranchée longitudinale de	 mètres	 mètres	 mètres
Tranchée transversale de	 mètres	 mètres	 mètres
Fonçage ou forage de	 mètres	 mètres	 mètres

Pièces à joindre obligatoirement à la demande	
1 - Pour toute demande Plan de situation du projet 1/10 000 ^e ou 1/20 000 ^e Plan de masse du projet 1/1 000 ^e ou 1/2 000 ^e ⁽²⁾ Photo	
2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^e 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers implantés sur le domaine public routier Plan des ouvrages projetés 1/200 ^e ou 1/500 ^e Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^e 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ^e ou 1/500 ^e 2d - Rejets d'eaux usées aux fossés : étude de filière de traitement d'assainissement non collectif	
⁽²⁾ Extrait cadastral ou équivalent	

J'atteste de l'exactitude des informations fournies		
Fait à :	Le :	Signature :
Nom :	Prénom :	Qualité :

Toute demande concernant des travaux en agglomération doit au préalable être renseignée de l'avis du maire. Demande d'intervention située toute ou partie en agglomération Agglomération	Visa du maire : ☐ Favorable ☐ Défavorable (observations exposant les réserves) Date :/...../..... Cachet et signature du maire A Transmettre à l'agence départementale concernée ⁽¹⁾
Demande d'intervention située <u>entièrement</u> hors agglomération Agglomération	Demande à transmettre à l'agence départementale concernée ⁽¹⁾

(1) Liste des agences départementales sur le site internet : <http://www.illevilaine.fr/fr/inforoute> : PDF "Carte de la gestion des routes départementales par agence"

Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées, dans un logiciel métier permettant de rédiger des actes de voirie, par le Département d'Ille-et-Vilaine dont le Président est responsable du traitement.

La finalité du traitement est la collecte d'informations afin d'établir un acte de voirie (arrêté lié à la police de circulation ou arrêté lié à la police de conservation des routes départementales). La base légale du traitement de vos données est l'obligation réglementaire du code de la voirie routière notamment les articles L112-4, L113-2, L113-3, R116-2 ainsi que l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine habilités à instruire et gérer les dossiers d'occupation du domaine public routier départemental. La durée de conservation de ces données correspond à celle de l'occupation du domaine.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification, la limitation ou l'effacement de celles-ci ou vous opposer au traitement vous concernant en joignant le Délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse mail dpo@illevilaine.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.